

Communiqué de presse

Paris, le 19 septembre 2025

La Banque Palatine lance Palatine GreenCap 2032, titre de créance vert présentant un risque de perte en capital

La Banque Palatine, banque des ETI, de leurs dirigeants et banque privée, filiale du Groupe BPCE, a procédé au lancement auprès de ses clients de Palatine GreenCap 2032 (**code ISIN FR0014011P59**) (Eligibilité : Compte-titres - hors PEA - et assurance vie).

Palatine GreenCap 2032 (**code ISIN FR0014011P59**) est un titre de créance vert dédié aux investisseurs souhaitant **profiter de la hausse potentielle du marché action européen** dans la limite, le cas échéant, du mécanisme de remboursement anticipé automatique, tout en bénéficiant du remboursement de l'intégralité du capital à maturité tant que, à cette date, l'indice sous-jacent Euronext® Euro Large Cap Biodiversity Leaders 30 Decrement 5% ne baisse pas en dessous de 50% de son niveau initial. Si l'indice venait à clôturer en-dessous de ce niveau à la maturité, alors les investisseurs seraient exposés à la perte de l'Indice et subiraient donc une **perte en capital pouvant être partielle ou totale**.

Le montant net de la collecte sera fléché vers des actifs verts finançant des projets de construction écologique ou des projets liés aux énergies renouvelables en conformité avec le framework du groupe BPCE.

Principales caractéristiques financières

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR0014011P59
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats)
Date d'émission	19 décembre 2025 (il s'agit également de la date de constatation initiale)
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de souscription	Du 22 septembre 2025 au 5 décembre 2025 au plus tard
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	27 décembre 2032

Contact presse Palatine

Thierry Martinez : 33 (0)6 88 77 31 67

thierry.martinez@palatine.fr

À propos de Palatine

Palatine, banque des entreprises et banque privée, banque du Groupe BPCE, est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 240 ans. Elle déploie son expertise auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Palatine est présente dans toute la France, avec ses 38 implantations, dont 26 centres d'affaires et banque privée et quatre agences Premium. En synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...), Palatine accompagne aujourd'hui près de 13 000 entreprises et plus de 50 000 clients Banque Privée.
www.palatine.fr & @BanquePalatine

Sous-jacent	Euronext® Euro Large Cap Biodiversity Leaders 30 Decrement 5%
Remboursement	Remboursement Anticipé Automatique trimestriel à partir du 6 ^{ème} trimestre et jusqu'au 27 ^{ème} trimestre si le sous-jacent est supérieur au Niveau de Remboursement Automatique. A la date d'échéance, s'il n'y a pas eu de cas de Remboursement Anticipé Automatique : - le remboursement est de 151,80 % si le sous-jacent finit au-dessus de 100 % de son niveau initial. - le remboursement est de 100 % si le sous-jacent finit entre 50 % et 100 % de son niveau initial. - le remboursement se fait au niveau du sous-jacent par rapport à son niveau initial si le sous-jacent finit en-dessous de 50 % de son niveau initial.
Montant minimum de souscription	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché.
Commission de souscription	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
Commission de rachat	Néant
Rémunération de l'Emetteur	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 5 % au maximum du montant émis. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux de Paris

Les modalités des Obligations sont précisées dans des Conditions Définitives issues du prospectus de base en date du 23 mai 2025 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sous le numéro 25-173) et du premier supplément au prospectus de base ayant reçu de l'AMF le visa n° 25-341 en date du 11 août 2025, qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus telle que modifiée (le «Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base, les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'Emission sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

Contact presse Palatine

Thierry Martinez : 33 (0)6 88 77 31 67

thierry.martinez@palatine.fr

À propos de Palatine

Palatine, banque des entreprises et banque privée, banque du Groupe BPCE, est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 240 ans. Elle déploie son expertise auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Palatine est présente dans toute la France, avec ses 38 implantations, dont 26 centres d'affaires et banque privée et quatre agences Premium. En synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...), Palatine accompagne aujourd'hui près de 13 000 entreprises et plus de 50 000 clients Banque Privée.
www.palatine.fr & @BanquePalatine